

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CANOURGUE
DU 30 MAI 2018**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2018
Observations de Madame Marie-Christine PRADEILLES
D2018-059

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., BOISSONNADE K., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 12 avril 2018 à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Madame Marie-Christine PRADEILLES, Conseillère Municipale, tient à ce qu'une précision soit apportée sur les registres : La délibération n° D2018-048 relative à la régularisation de l'emprise foncière des installations du Stand de Tir de Fontjulien par communalisation ne mentionne pas la sortie de la salle de Madame PRADEILLES. En effet, conformément à l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle avait quitté la salle de réunion pour ne pas participer aux débats et au vote, en raison de son implication au sein et de sa qualité de membre du Tir Sportif Canourguais, Association gestionnaire du site.

Cette formalité n'ayant pas été retranscrite, elle souhaite que cet additif, même mineur, soit porté au registre de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

CONFIRME la sortie de la salle de réunion de Madame Marie-Christine PRADEILLES lors de l'examen du dossier relatif à la délibération n° D2018-048 en date du 12 avril 2018,

CONSTRUCTION D'UN ATELIER À LA BASTIDE
Approbation du Compte Administratif 2017
D2018-060

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BLANC J., BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., BOISSONNADE K., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,
et à l'unanimité de ses membres,

1°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés			67 821,30		67 821,30	
Opérations de l'exercice	12 720,98	48 442,17	33 769,66	29 913,34	46 490,64	78 355,51
TOTAUX	12 720,98	48 442,17	101 590,96	29 913,34	114 311,94	78 355,51
Résultats de clôture		35 721,19	71 677,62		35 956,43	
Restes à réaliser				35 118,30		35 118,30
TOTAUX CUMULES		35 721,19	71 677,62	35 118,30	35 956,43	35 118,30
RESULTATS DEFINITIFS		35 721,19	36 559,32		838,13	

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CONSTRUCTION D'UN ATELIER À LA BASTIDE

Approbation du Compte de Gestion 2017

D2018-061

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., BOISSONNADE K., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur Michel MEYRUEIX, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTRUCTION D'UN ATELIER À LA BASTIDE
Affectation du Résultat d'Exploitation 2017
D2018-062

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., BOISSONNADE K., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de.....35 721,19 €

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2017 :**

POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 559,66 €
RÉSULTAT AU 31/12/17	
EXCEDENT	35 721,19 €
DEFICIT	/
(A) EXCÈDENT AU 31/12/17	
- Exécution du virement à la section d'investissement	35 721,19 €
- Affectation complémentaire en réserves	/
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	/
(B) DÉFICIT AU 31/12/17	
- Déficit à reporter	/

CONSTRUCTION D'UN ATELIER À LA BASTIDE

Vote du Budget Primitif 2018

D2018-063

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., BOISSONNADE K., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612.1 et suivants et L.2311.1 à L.2343.2,

VU la délibération de ce jour approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2017 et dégageant les résultats suivants :

↳ excédent de fonctionnement 35 721,19 €
↳ déficit d'investissement 71 677,62 €

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	486 473,36 €	486 473,36 €
FONCTIONNEMENT	36 000,00 €	36 000,00 €
	522 473,36 €	522 473,36 €

PRÉCISE que ce budget a été établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M 14.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Décision Modificative n° 2

D2018-064

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., BOISSONNADE K., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312.1 à 4 et L.2313.1 et suivants,

VU la délibération D2018-020 en date du 23 février 2018 adoptant le Budget Primitif 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte les mouvements budgétaires ci-après détaillés :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Programme n° 52 –RÉHABILITATION COLLECTEUR ASSAINISSEMENT –
- article 2315 D Installations techniques + 12 000,00 €

Programme n° 16 – A.E.P. À RÉALISER
- article 2315..... D Installations techniques - 12 000,00 €

DIT que ces régularisations budgétaires valent – DECISION MODIFICATIVE N° 2 –

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Admissions en non-valeur de titres de recettes

D2018-065

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., BOISSONNADE K., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin aux vaines tentatives de recouvrement des sommes ci-après :

Référence	Débiteur	Montant H.T.	Motifs
2010-065-001983	DOS SANTOS SOUSA Nuno	110,58 €	- personne disparue
2011-046-001970		49,14 €	- parti sans laisser d'adresse
2011-026-000675		73,57 €	
2013-037-001467	BOUDET Florian	12,60 €	- RAR inférieur au seuil de poursuite
2013-032-000743	FAMPIONONA Joaslin	80,70 €	- parti sans laisser d'adresse
	Total	326,59 €	

VU le Budget Primitif 2018,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de procéder à l'admission en non-valeur de la somme de 326,59 € H.T. par une écriture de régularisation à l'article 6542 du budget du Service d'Eau et d'Assainissement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à passer les écritures comptables correspondantes.

Arrivée de Madame Karine BOISSONNADE à 21h30.

ZONE ARTISANALE DE LA BASTIDE
EXTENSION DES RÉSEAUX
Attribution du marché de travaux à la Sarl LACAN TP
D2018-066

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du résultat de la procédure dite « adaptée » choisie en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour l'attribution du marché de travaux relatif à l'**extension des réseaux secs et humides à la Zone Artisanale de La Bastide**.

Après ouverture et dépouillement des plis, le Cabinet d'Etudes GAXIEU, maître d'œuvre, a ensuite été chargé de l'analyse des offres par rapport aux critères énoncés dans le règlement de consultation, hiérarchisés par ordre décroissant ainsi qu'il suit :

Rang	Critères de jugement	Pondération
1	- Prix des prestations	60 %
2	- Valeur technique de l'offre	40 %

Après un bref rappel sur la nature des travaux, sur le mode de passation choisi, sur l'échéancier de la procédure et sur le montant estimatif des travaux, Monsieur le Maire donne tour à tour l'évaluation des critères, le résultat des offres après l'ouverture des plis et la note finale obtenue par chacun des candidats après application des critères de sélection.

Au vu de ces critères et des offres remises, il propose d'attribuer les marchés de travaux à l'entreprise classée en première position et reconnue techniquement et économiquement la plus avantageuse, ce qui donne les résultats ci-après :

Rang	Lot	Entreprises	Note finale	Montant HT
1	unique	LACAN T.P.	97,42	76 044,07 €
2	unique	VIDAL T.P.	96,85	78 471,01 €
3	unique	S.L.E.	96,26	79 279,99 €
4	unique	S.A.S. SOMATRA	95,11	80 897,95 €
5	unique	STPL-COLAS	94,02	84 457,46 €
non classée	unique	AB TRAVAUX	pas de réponse	

Il invite ensuite l'assemblée à procéder à l'attribution du marché de travaux et à l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que les conditions de publicité et de mise en concurrence pour la dévolution des marchés de travaux ont été rigoureusement respectées,

Après en avoir délibéré,
par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Madame Bernadette ROUSSON par procuration et Messieurs Jérôme ROCHETTE et Pascal POQUET),

CONFIE la dévolution du marché de travaux d'extension des réseaux secs et humides à la Zone Artisanale de La Bastide à l'Entreprise LACAN T.P. de La Canourgue.

PREND ACTE du montant total des travaux qui s'élève à la somme de **76 044,07 €H.T.** Pour mémoire, l'estimation prévisionnelle était chiffrée à 80 897,95 €H.T

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les marchés de travaux et toutes pièces s'y rapportant.

**AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE
+ GÎTE ÉTAPE PÉDESTRE
Avenant n° 1 au lot n° 9 « Carrelages-Faïences »
D2018-067**

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 9 « Carrelages-Faïences » relatif à l'opération d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** dont les détails figurent ci-après :

Travaux en moins au Gîte d'Etape :

→ ragréage sur marches	- 1 280,00 €H.T.
→ chape en forme de pente	- 99,75 €H.T.
→ carrelage anti dérapant.....	- 749,81 €H.T.
→ escalier.....	- 2 236,80 €H.T.
→ plinthes crémaillères.....	- 316,80 €H.T.
→ étanchéité au sol (5 bacs)	- 71,82 €H.T.
→ siphon	- 110,00 €H.T.
Total.....	- 4 864,98 €H.T.

Travaux en plus au Gîte d'Etape :

→ ragréage dans salle de bain	+ 99,75 €H.T.
→ remplacement carrelage salle de bain	+ 755,63 €H.T.
→ plinthes en marbre sur escalier	+ 509,60 €H.T.
→ barre de rattrapage.....	+ 120,00 €H.T.
Total.....	+ 1 484,98 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la Sarl Nassivera et Fils en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 30 606,91 €H.T.,

CONSIDÉRANT que la bonne conservation de l'escalier existant n'a pas nécessité son remplacement (à l'exception de quelques plinthes) justifiant ainsi la diminution des dépenses,

VU l'avoir n° D2685 en date du 10 avril 2018 de la Sarl Nassivera et Fils d'un montant de 3 380,00 €H.T.,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations sur le lot n° 9 du chantier d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** pour un montant – 3 380,00 €H.T.

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 9 « Carrelages - Faïences » de la Sarl Nassivera et Fils qui a pour incidence de diminuer la masse globale de 3 380,00 €H.T. et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 27 226,91 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

**AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE
+ GÎTE ÉTAPE PÉDESTRE
Avenant n° 1 au lot n° 4 « Menuiseries Intérieures Bois »
D2018-068**

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 4 « menuiseries intérieures bois » relatif à l'opération d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** dont les détails figurent ci-après :

Travaux en plus au Gîte d'Etape Pédestre :

→ électroménager cuisine (évier céramique, lave-vaisselle,
four multifonction, micro-ondes, frigo-congélateur)..... + 2 000,00 €H.T.

→ 1 bloc coupe-feu.....+ 300,00 €H.T.
→ 1 gâche électrique.....+ 100,00 €H.T.

Travaux en plus au Pôle de Médecine Alternative :

→ 1 bloc coupe-feu.....+ 300,00 €H.T.

Total+ 2 700,00 €H.T.

Travaux en moins au Gîte d'Étape Pédestre :

→ porte de placard coulissante..... - 120,00 €H.T.
→ aménagement de placard..... - 150,00 €H.T.
→ esca-trappe..... - 300,00 €H.T.
→ trappe de visite..... - 320,00 €H.T.
→ joint de dilatation..... - 100,00 €H.T.

Total - 990,00 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la SAS ATELIER DESIGN BOIS en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 17 524,00 €H.T.,

VU le devis quantitatif et estimatif n° D18.0427 en date du 27 avril 2018 de la SAS ATELIER DESIGN BOIS d'un montant de 1 710,00 €H.T.,

CONSIDÉRANT qu'il a été confié au titulaire du lot « menuiseries » le soin d'équiper en matériel électroménager encastrable le coin cuisine,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations du lot n° 4 sur le chantier d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre pour un montant de 1 710,00 €H.T.,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 4 « menuiseries intérieures bois » de la SAS ATELIER DESIGN BOIS qui a pour incidence d'augmenter la masse globale de 1 710,00 €H.T., et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 19 234,00 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

**AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE
+ GÎTE ÉTAPE PÉDESTRE
Avenant n° 1 au lot n° 3 « Menuiseries Extérieures Bois »
D2018-069**

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 3 « menuiseries extérieures bois » relatif à l'opération d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** dont les détails figurent ci-après :

Travaux en moins au Pôle de Médecine Alternative :

→ 1 châssis fixe 88 x 215	- 750,00 €H.T.
→ 2 châssis ouvrant à la française 2 vantaux 90 x 140.....	- 1 560,00 €H.T.
→ 1 châssis ouvrant à la française 1 vantail 90 x 115.....	- 700,00 €H.T.
→ 5 châssis ouvrant à la française 2 vantaux 90 x 140.....	- 3 250,00 €H.T.
→ 18 dépose des menuiseries existantes et volets.....	- 1 260,00 €H.T.
Total	- 7 520,00 €H.T.

Travaux en plus au Pôle de Médecine Alternative :

→ 1 châssis ouvrant à la française 1 vantail 88 x 115	+ 700,00 €H.T.
→ 2 châssis ouvrant à la française 1 vantail + 1 fixe 90 x 140.....	+ 1 600,00 €H.T.
→ 1 châssis ouvrant à la française 2 vantaux 91 x 184.....	+ 800,00 €H.T.
→ 8 châssis ouvrant à la française 1 vantail + 1 fixe 550 x 160.....	+ 4 800,00 €H.T.
→ 2 châssis ouvrant à la française 1 vantail + 1 fixe 550 x 160.....	+ 1 300,00 €H.T.
Total	+ 9 200,00 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la SAS ATELIER DESIGN BOIS en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 40 630,00 €H.T.,

VU le devis quantitatif et estimatif n° D18.2602 en date du 1^{er} février 2018 de la SAS ATELIER DESIGN BOIS d'un montant de 1 680,00 €H.T.,

CONSIDÉRANT que des prescriptions ont été imposées par le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine quant à la nature des châssis ouvrant afin de respecter l'état environnemental existant,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations du lot n° 3 sur le chantier d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** pour un montant de 1 680,00 €H.T.,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 3 « menuiseries extérieures bois » de la SAS ATELIER DESIGN BOIS qui a pour incidence d'augmenter la masse globale de 1 680,00 €H.T., et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 42 310,00 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE + GÎTE ÉTAPE PÉDESTRE Avenant n° 1 au lot n° 1 « Démolition – Gros Œuvre – Réseaux - VRD » D2018-070

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 1 « démolition – gros œuvre – réseaux - VRD » relatif à l'opération d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** dont les détails figurent ci-après :

Travaux en moins :

→ Pôle de Médecine Alternative	- 19 649,00 €H.T.
→ Gîte d'Etape Pédestre	- 1 882,00 €H.T.
Total	- 21 531,00 €H.T.

Travaux en plus :

→ Pôle de Médecine Alternative	+ 28 281,00 €H.T.
→ Gîte d'Etape Pédestre	+ 8 902,50 €H.T.
Total	+ 37 183,50 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la Sarl POUGET CONSTRUCTION en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 117 596,00 €H.T.,

VU le devis quantitatif et estimatif n° 2018-042 en date du 6 mars 2018 de la Sarl POUGET CONSTRUCTION d'un montant de 15 652,50 €H.T.,

CONSIDÉRANT que la démolition des agencements intérieurs a révélé l'état des murs porteurs et du système de poutraison, ce qui a rendu nécessaire le renforcement de la structure porteuse de la partie du bâtiment relative au pôle de médecine,

CONSIDÉRANT qu'il a fallu sécuriser la cuve fioul existante et mettre en conformité l'accès au gîte d'étape pédestre pour le rendre accessible aux P.M.R.,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations sur le lot n° 1 du chantier d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** pour un montant de 15 652,50 €H.T.,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 1 « menuiseries extérieures bois » de la Sarl POUGET CONSTRUCTION qui a pour incidence d'augmenter la masse globale de 15 652,50 €H.T., et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 133 248,50 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

**AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE
+ GÎTE ÉTAPE PÉDESTRE
Avenant n° 1 au lot n° 12 « Peintures »
D2018-071**

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 12 « Peintures » relatif à l'opération d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** dont les détails figurent ci-après :

Travaux en moins au Pôle de Médecine Alternative :

→ Néant..... 0,00 €H.T.

Travaux en plus au Pôle de Médecine Alternative :

→ Vitrification des planchers des 1er et 2ème niveaux
après ponçage, application d'une couche de fond dur + 1 625,00 €H.T.

Total avenant + 1 625,00 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la Sarl IDEE DECO en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 11 383,90 €H.T.,

CONSIDÉRANT que la conservation des poutres en bois a impliqué le nivelage et la pose d'un plancher en bois lamellé collé, en remplacement des planchers béton classique prévu initialement et que ce plancher doit être vitrifié pour un vieillissement optimum,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations sur le lot n° 12 du chantier d'**aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** pour un montant de + 1 625,00 €H.T.

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 12 « Peintures » de la Sarl IDEE DECO qui a pour incidence d'augmenter la masse globale de 1 625,00 €H.T. et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 13 008,90 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS Attribution de travaux à la S.L.E. D2018-072.1

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du résultat de la procédure dite « adaptée » choisie en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour l'attribution des travaux relatifs à l'aménagement d'espaces publics près de l'Office du Tourisme et du Gîte d'Etape Pédestre qui s'inscrit dans le programme de revitalisation du centre-ville et de notre opération particulière d'aménagement de l'Office du Tourisme en Rue de la Ville.

Il rappelle qu'une consultation a été engagée le 3 avril 2018 avec mise de l'annonce par voie dématérialisée pour une remise des offres le 24 avril 2018.

Après ouverture et dépouillement des plis, les services « Travaux » de la SELO, maître d'ouvrage délégué, ont ensuite été chargés de l'analyse des offres par rapport aux critères énoncés dans le règlement de consultation, hiérarchisés par ordre décroissant ainsi qu'il suit :

Rang	Critères de jugement	Pondération
1	- Prix des prestations	70 %
2	- Valeur technique de l'offre	30 %

Après un bref rappel sur la nature des travaux, sur le mode de passation choisi, sur l'échéancier de la procédure et sur le montant estimatif des travaux, Monsieur le Maire a constaté que,

seule, l'Entreprise S.L.E. Travaux Publics de Mende a répondu à notre sollicitation avec un mémoire technique conforme et complet au regard des critères fixés par le règlement de consultation, avec un délai d'exécution amélioré d'une semaine par rapport au C.C.T.P. mais avec un prix de prestations de 65 000,00 € largement supérieur au montant de l'estimation qui était de 35 000,00 € H.T.

Dans ces conditions, il a considéré que l'offre était inacceptable et a déclaré la procédure infructueuse.

Il a demandé immédiatement aux services de la SELO d'engager toutes discussions avec l'Entreprise S.L.E. Travaux Publics de Mende, seul candidat à répondre à l'offre initiale, pour passer une commande publique par la procédure négociée.

Il présente ensuite un devis d'un montant de 44 460,00 € H.T. de l'Entreprise S.L.E. qui correspond aux prestations initiales et qui intègre les sujétions particulières liées aux interventions dans les cours d'eaux (soumises à autorisation de la MISE et protection du milieu naturel) et invite l'assemblée à l'adopter.

En matière de financement, il tient à préciser que cette opération a été présentée au GAL Gévaudan-Lozère, gestionnaire des crédits Européens LEADER, et a obtenu une promesse de subvention plafonnée à 20 000,00 € correspondant aux dépenses éligibles suivantes :

- aménagement des abords de l'Office de Tourisme et du Gîte d'Etape Pédestre de Saint-Guilhem	35 000,00 €
- équipement en matériel du Gîte d'Etape Pédestre (mobiliier + matériel électroménager)	9 548,00 €
Total	44 548,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que les conditions de publicité et de mise en concurrence pour la dévolution de ces travaux ont été rigoureusement respectées,

Compte tenu de l'urgence à exécuter ces travaux avant la saison estivale,

Après en avoir délibéré,

Par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (POQUET Pascal, ROCHETTE Jérôme et Bernadette ROUSSON par procuration),

APPROUVE la démarche suivie par Monsieur le Maire.

CONFIE à l'Entreprise S.L.E. Travaux Publics à Mende la réalisation des travaux relatifs à **l'aménagement d'espaces publics près de l'Office du Tourisme et du Gîte d'Etape Pédestre**

PREND ACTE du montant des travaux qui s'élève à la somme de **44 460,00 € H.T.** Pour mémoire, l'estimation prévisionnelle était chiffrée à 35 000,00 € H.T.

CONFIRME la demande de subvention présentée au titre des crédits LEADER pour le financement des travaux et acquisition détaillés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG GÎTE D'ÉTAPE PÉDESTRE Équipement en mobiliier et matériel D2018-072.2

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'équipement en mobilier et matériel du Gîte d'Etape Pédestre n'a pas été prévu dans l'opération initiale d'investissement immobilière et qu'il convient de prendre, dès à présent, les décisions d'achat si l'on veut une ouverture de cette structure avant la saison estivale.

Pour préparer un dossier de consultation, les services de la SELO (Société d'Economie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère), intervenant en qualité de maître d'ouvrage délégué sur le chantier du Gîte, ont établi une liste approximative des besoins qu'ils ont classés et chiffrés en cinq lots répertoriés ainsi qu'il suit :

- Lot n° 1 – équipement ménage (tous ustensiles de cuisine, seau, pelle, balais, poubelles, portes serviettes, miroir, etc...)	1 994,96 €
- Lot n° 2 – mobilier (tables, chaises, meuble TV, lits, tables de chevet, armoires-penderie)	6 975,00 €
- Lot n° 3 – électroménager (micro-ondes, cafetière, bouilloire, grille-pain, mixeur, plaque de cuisson, four, réfrigérateur/congélateur, lave-vaisselle, table et fer à repasser, aspirateur, télévision, lampe)	2 573,00 €
- Lot n° 4 – Literie (sommiers, matelas, traversin, oreillers)	3 555,00 €
- Lot n° 5 – Lingerie (alèses, draps, couettes, couverture, housses, torchons, serpillères, tapis de bain, serviettes, gants, voilages)	3 361,00 €
Total H.T.	18 458,96 €
Total T.T.C.	22 150,75 €

Monsieur Michel BOUBIL, conseiller municipal, qui s'est activé rapidement et efficacement sur ce dossier donne le résultat des consultations qu'il a opérées en précisant que les devis des fournisseurs ne respectent pas forcément la liste « SELO », d'une part, et que le maître d'œuvre (Cabinet BONNET-TEISSIER) avait demandé à l'ATELIER DESIGN BOIS, titulaire du lot n° 4 – menuiseries intérieures bois – sur l'opération d'aménagement du gîte - d'intégrer l'équipement électroménager « encastrable » de la cuisine puisqu'il était chargé de la fabrication des meubles, d'autre part. Le détail des propositions retenues est récapitulé ci-dessous :

1. Mme Pascaline DE FRANCO à La Canourgue	équipement ménage	642,10 €
2. Mme Valentine PRUDHOMME à Langogne	literie et linge	6 978,00 €
3. Sarl MB 48 MENAGER à Banassac	électroménager	1 130,99 €
4. Magasin IKEA à Montpellier	mobilier, linge, vaisselle, divers	2 959,98 €
5. ATELIER DESIGN BOIS		
↳ éléments électroménagers cuisine encastrable (évier céramique, lave-vaisselle, four multifonction, micro-ondes, frigo-congélateur, colonne four micro-ondes)		2 400,00 €
↳ cuisine intégrée		3 000,00 €
Total T.T.C.		17 111,07 €

Monsieur le Maire précise qu'en matière de financement ces diverses opérations d'acquisitions ont été présentées au GAL Gévaudan-Lozère, gestionnaire des crédits Européens LEADER,

et ont obtenu une promesse de subvention plafonnée à 20 000,00 € correspondant aux dépenses éligibles suivantes :

- aménagement des abords de l'Office du Tourisme et du Gîte d'Etape Pédestre de Saint-Guilhem.....	35 000,00 €
- équipement en matériel du Gîte d'Etape Pédestre (mobilier + matériel électroménager)	9 548,00 €
Total	44 548,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que les conditions de publicité et de mise en concurrence pour la dévolution de ces travaux ont été remplies,

Compte tenu de l'urgence à commander ces acquisitions avant la saison estivale,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la procédure de consultation, de gré à gré, qui a été choisie pour l'attribution des diverses acquisitions de mobilier et matériel devant servir à l'équipement du **Gîte d'Etape Pédestre** ainsi que la désignation de leurs fournisseurs respectifs.

PREND ACTE du montant de ces achats qui s'élève à la somme de **17 111,07 €T.T.C.**

CONFIRME la demande de subvention présentée au titre des crédits LEADER pour le financement des travaux et acquisitions détaillés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

TRAVAUX
AMÉNAGEMENT D'AUXILLAC - 3^{ème} tranche
Désignation du Maître d'Œuvre
D2018-073

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUICHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire indique que le projet d'aménagement d'Auxillac qui constitue la 3^{ème} et dernière tranche de ce village a fait l'objet d'une décision de financement par le Conseil Départemental de la Lozère dans le cadre des contrats territoriaux 2018/2020 décomposé de la manière suivante :

- enfouissement de réseaux secs, création de petits aménagements urbains, revêtement de surface,..... 200 000,00 €
- réseau A.E.P. 50 000,00 €

Le montant des aides départementales s'élève à 80 000,00 €(40 %) et à 15 000,00 €(30 %) respectivement pour chacun de ces deux dossiers

Il est à noter que, curieusement, la partie relative aux travaux d'assainissement n'a pas été retenue.

Afin de déterminer maintenant le volume et la nature des travaux de ce programme qui doit « coller » au plus près de l'enveloppe prévisionnelle ayant servi de base au calcul de la subvention départementale, il convient de désigner un maître d'œuvre chargé d'une mission complète, c'est-à-dire de la phase projet, consultation des entreprises, montage des marchés, suivi des travaux jusqu'à la phase réception des ouvrages.

Compte tenu du montant de cette prestation qui ne nécessite pas une procédure de consultation (inférieur au seuil d'une MAPA), il propose de confier cette mission au Cabinet MEGRET, Géomètres-Experts Associés à Mende, qui présente un taux de rémunération intéressant (5,75 %), une expérience certaine des lieux et, surtout, une garantie en matière de responsabilité puisque ce cabinet a donné toute satisfaction en assurant la maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} tranche d'aménagement du Village d'Auxillac.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que le Cabinet MEGRET, avec sa parfaite connaissance du terrain, ses bonnes relations établies avec la population ainsi qu'avec notre équipe technique communale, ses compétences professionnelles démontrées lors du précédent chantier, justifie pleinement sa confiance,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de confier au Cabinet MEGRET, Géomètres-Experts à Mende, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'**aménagement de la 3^{ème} tranche du Village d'Auxillac.**

APPROUVE le montant de la rémunération de cette mission qui s'établit à la somme de 17 250,00 € € H.T. correspondant à un taux de 5,75 % pour un montant de travaux envisagés de 300 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Karine BOISSONNADE, Adjointe, à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Jérôme MEGRET, agissant pour le compte du cabinet d'études MEGRET.

PATRIMOINE
Gestion du Gîte d'Étape Pédestre
D2018-074

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du quasi achèvement des travaux d'aménagement du gîte d'étape pédestre et de la possibilité de le mettre à disposition des randonneurs moyennant la définition des conditions d'occupation et de gestion.

Cette saison va être expérimentale à bien des titres et il sera pris toutes décisions pour répondre à chaque cas de figure au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Cependant, il convient d'arrêter des éléments de base pour pouvoir commencer à fonctionner :

ACCUEIL et OCCUPATION :

- Les locaux d'accueil et les 15 couchages pourront être mis à disposition du public à compter de mi-juillet à partir d'un site de réservation hébergé au Comité Départemental du Tourisme. Les randonneurs pourront également s'adresser auprès de l'Office du Tourisme pour effectuer la même démarche.

- L'accès au gîte s'effectuera au moyen d'un digicode mais il sera privilégié plutôt un accueil personnalisé.

- Un agent de service sera recruté, par contrat à durée déterminée, jusqu'au 31 octobre 2018 afin de recevoir toute personne ou les groupes et attribuer leurs places au sein de la structure.

- Le nettoyage et l'entretien des locaux seront assurés par des employés communaux au cours des mois de juillet et août avec possibilité de recours à une entreprise privée si besoin.

- Le prix de la nuitée en gîte d'étape est fixé à 15,00 € par personne, taxe de séjour comprise. Il ne comprend aucune autre prestation (préparation et fourniture de petits déjeuners, location de linge, etc...) hormis l'accueil ce qui permet de s'exonérer d'un assujettissement à la TVA fiscale.

GESTION DU GITE

- Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme permettant d'utiliser un nouvel outil de gestion des disponibilités et de réservation de prestations touristiques en ligne dénommé « OPEN SYSTEM ». Les personnes souhaitant être hébergées pourront avoir une lisibilité immédiate des disponibilités et réserveront leurs places par Internet.

- Pour ce service, le Comité Départemental du Tourisme percevra une adhésion annuelle de 50,00 € H.T. ainsi qu'une commission de 4,17 % H.T. sur le montant des séjours.

Monsieur le Maire propose de démarrer la gestion du gîte d'étape pédestre suivant la présentation ci-dessus et demande l'autorisation de prendre toutes dispositions nécessaires pour engager les démarches et à signer toutes pièces y afférentes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ACCÉPTE de mettre en location le gîte d'étape pédestre suivant les modalités ci-dessus qui viennent d'être énumérées par Monsieur le Maire.

FIXE le tarif de la nuitée à 15,00 € par personne (taxe de séjour comprise).

DEMANDE à Monsieur Michel BOUBIL, Président de l'OFFICE DE TOURISME, de bien vouloir nous apporter un soutien logistique pour la mise en route de ce nouveau service et d'insérer un encart dans les brochures et autres publications (si ce n'est pas déjà fait !).

CHARGE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes de vérifier auprès des services de la Direction des Finances Publiques la bonne interprétation du régime fiscal applicable pour la location de gîte au regard de la T.V.A. ainsi que des formalités requises pour la création d'une régie de recettes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme pour la mise en place d'un service de réservation en ligne.

PATRIMOINE

Cession à la Région « Occitanie » des terrains d'emprise du parking du Lycée D2018-075

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que nous avons déjà débattu sur le sujet de la cession à la Région « Occitanie » des terrains situés face au Lycée, qui bordent la Route de Fraissinet et qui ont été aménagés en places de parking.

Il s'agit des parcelles cadastrées section 034 B n° 1906, 1908, 2579 et 2581. Les 2 dernières parcelles précitées (n° 2579 et 2581) ont été amputées, avant travaux, de quelques mètres carrés pour l'élargissement de la route avec reconstruction du mur de soutènement.

Il rappelle que la Commune de La Canourgue est toujours favorable au principe de cette cession, accord qui était assortie de la condition suivante :

➤ mise à disposition du parking situé sur la parcelle 034 B 2384 sous quelque forme que ce soit afin de permettre son utilisation par toute autre personne que les étudiants ou le personnel du lycée. C'est déjà une pratique courante puisque la population et les touristes s'en servent régulièrement pour se rendre à la Chapelle de Saint-Frézal. C'est une occupation d'une propriété privée, sans droit, ni titre, que nous souhaiterions régulariser pour la destiner à un usage public.

Nous pouvons comprendre la réticence des responsables de la Région, compétente dans la gestion du lycée, pour englober cet espace dans l'enceinte même de l'établissement pour des raisons de sécurité mais la situation a évolué puisque le lycée récupère une surface supérieure de stationnement près de la Route de Fraissinet et qu'il ne perd aucunement l'utilisation du parking de Saint-Frézal. D'ailleurs, il est utile de préciser que la plus forte fréquentation de ce parking est constatée durant la saison estivale et les diverses vacances, périodes où les étudiants sont absents.

En conséquence, il propose à l'assemblée de maintenir notre ligne de conduite, c'est-à-dire :

- de confirmer notre volonté de céder à la Région « Occitanie », pour l'euro symbolique, la surface des terrains constitués par les parcelles 034 B n° 1906, 1908, 2579 et 2581 servant de places de parking près de la Route de Fraissinet.

- de récupérer, par rétrocession, échange ou convention de mise à disposition le terrain servant de parking implanté sur la parcelle 034 B 2384 avec engagement de le rendre public.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

VALIDE les propositions de Monsieur le Maire et l'**AUTORISE** à prendre toutes dispositions pour aboutir à une solution satisfaisante pour les deux parties.

VOIRIE

**Cession de terrain par la famille GAL
pour élargissement Voie Communale aux Vinoux
D2018-075.1**

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Pour faciliter le passage des véhicules de gabarit important, notamment des engins agricoles, la Famille GAL avait accepté il y a quelques années de céder à la Commune de La Canourgue la surface de terrain nécessaire à l'élargissement de la voirie à un endroit du village présentant un fort rétrécissement.

Aujourd'hui, Monsieur Jean-Marc GAL, exploitant agricole, n'est pas satisfait de la transaction parce que :

- le transfert de propriété n'a toujours pas été acté devant notaire,
- la surface donnée à la Commune de La Canourgue pour procéder à l'élargissement de la VC n° 16 sert la plupart du temps au stationnement d'un propriétaire riverain, ce qui ramène à la situation antérieure et ne permet plus la circulation sans risques des engins agricoles.

Monsieur le Maire indique que le Cabinet de Géomètres BOISSONNADE-ARRUFAT, géomètres-experts à Mende, est intervenu pour délimiter l'emprise du terrain cédé par la famille GAL, ce qui représente la surface suivante :

Propriétaires	N° plan	Surface primitive	Surface prélevée	Estimation de la valeur du terrain
Consorts GAL	section 035 D n° 97	2 a 50 ca	0 a 09 ca	9 x 1,00 €= 9,00 €
GAL Jean-Marc	section 035 D n° 96	1 a 60 ca	0 a 19 ca	19 x 1,00 €= 19,00 €
Total				28,00 €

Il propose à l'assemblée de valider cette transaction sur la base des éléments communiqués ci-dessus et de transmettre au notaire pour rédaction de l'acte authentique les documents de modification du parcellaire cadastral.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les procès-verbaux de délimitation de propriété établis, le 8 mars 2018, par le Cabinet BOISSONNADE-ARRUFAT, géomètres-experts à Mende,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTE de régulariser la cession au profit du domaine public communal de 19 m² de terrain, situés aux Vinoux, provenant de la propriété des Consorts GAL et de Monsieur Jean-Marc GAL, pour servir à l'élargissement de la Voie Communale n° 16.

APPROUVE les surfaces et valeurs découlant des documents de modification du parcellaire cadastral tels que communiqués ci-dessus.

PRÉCISE que cette transaction est réalisée à titre gracieux, la Commune de La Canourgue prendra à sa charge les dépenses relatives aux prestations du géomètre et les honoraires du notaire. Les valeurs énoncées sont données à titre indicatif pour l'administration fiscale.

CHARGE l'Etude de Maître Claire DACCORD, notaire à La Canourgue, de la préparation de l'acte authentique.

DEMANDE à la Direction des Finances Publiques de la Lozère (Service du Cadastre) de bien vouloir verser la surface de 9 m² récupérée par cette cession dans le domaine public communal routier.

DÉCIDE d'intégrer les dépenses relatives à cette régularisation sur le programme d'investissement n°18 – **CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES** -

REMERCIE la famille GAL et **S'ENGAGE** à intervenir auprès des riverains pour faire respecter la circulation sur ce secteur des Vinoux.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et, en particulier, l'acte authentique.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Convention avec le Département
pour le développement de la lecture publique
D2018-076

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental de la Lozère a engagé depuis plusieurs mois une démarche avec les bibliothèques afin d'explorer des pistes de coopération possible permettant la mise en œuvre et le développement de l'accès des citoyens à la lecture et à toute documentation.

Dans le cadre de son plan de développement de la lecture publique, le Conseil Départemental peut apporter son soutien aux communes par le conseil, l'aide à l'équipement, le prêt de documents, la formation et l'animation.

Pour bénéficier de ces services, il convient de signer une convention qui définit les obligations des parties et les conditions auxquelles sont subordonnées les aides techniques et financières accordées par le Département et sa Médiathèque Départementale.

De son côté, la Commune doit s'engager, en partenariat avec la Médiathèque Départementale de Lozère, à assurer à la population un service de qualité au sein d'une structure informatisée.

Après avoir donné lecture succincte du texte, il propose à l'assemblée de l'adopter.

Le Conseil Municipal,

Convaincu de l'importance de la lecture publique et d'intégrer le réseau départemental pour favoriser l'accès de la population à la lecture, au savoir, à l'information et à la culture,

CONSIDÉRANT que ce conventionnement permettra de porter le classement de notre bibliothèque au niveau 3,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de s'associer à l'action départementale pour le développement de la lecture publique de notre bibliothèque municipale.

APPROUVE le projet de convention qui vient de lui être soumis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Madeleine LAFON, Adjointe, à signer ladite convention.

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Achat et mise en place d'un abribus à Marijoulet D2018-077

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire fait part du projet émis par Madame Karine BOISSONNADE d'équiper le village de Marijoulet d'un abribus pour servir aux enfants qui attendent le car de ramassage scolaire ainsi que pour les personnes utilisatrices du transport à la demande.

Afin de présenter à l'assemblée une dépense prévisionnelle, elle a sollicité auprès des services techniques de l'Office National des Forêts un devis estimatif comprenant :

- la fourniture d'un abribus en pin, livré, monté, référence Equarri, fond en multiplis, côtés verre feuilleté, couverture clin avec banc 6 places	3 944,00 €
- la fourniture et le remplacement des 2 verres feuilletés des abris bus situés à Corréjac et à Auxillac	390,00 €
- transport plateau	200,00 €
Total H.T.	4 534,00 €

Elle précise par ailleurs que ce matériel est similaire à celui déjà installé à Corréjac et à Auxillac et qu'il sera implanté sur la Placette de Marijoulet.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cet achat viendra compléter utilement l'équipement en abribus de la quasi-totalité du territoire d'Auxillac,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE l'opération d'équipement d'un abribus sur le village de Marijoulet tel qu'il vient de lui être soumis dont le devis s'élève à la somme H.T. de 4 534,00 €

STIPULE que cette dépense sera intégrée sur les crédits budgétaires prévus à l'opération d'investissement n° 223 – INVESTISSEMENTS 2017 -.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Karine BOISSONNADE, Adjointe, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

PATRIMOINE
Projet de communalisation de biens sectionaux
D2018-078

L'an deux mil dix-huit, le trente mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., ROCHETTE J., BOUBIL M., PRADEILLES M.-C., VALENTIN C., POQUET P., BOUDON J.-P., BOISSONNADE K., BLANC S., PLISSON I., PELAPRAT N.

ABSENTS : BACH F., LABEUCHE W., AUGADE E., FAGES S., ROUSSON B., excusés.

POUVOIRS : De ROUSSON B. à ROCHETTE J.

En inscrivant ce point à l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur le Maire souhaite aborder deux situations qui méritent que l'on engage une certaine réflexion et pour lesquelles il tient à préciser qu'il n'a pas de positions fermement arrêtées :

1°) SECTION DE CONQUES – LE MAZEL

Saisi par la Société NEOEN, premier producteur indépendant français d'ENR (Energie Nouvelle Renouvelable), en recherche d'un lieu pour développer de nouveaux projets, celle-ci a étudié la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque sur la piste d'atterrissage de Conques, réalisation rendue possible du fait de la réglementation permettant la réhabilitation de telles pistes. Les premières études ont révélé un réel potentiel quant à la création de cet équipement sur ce site qui bénéficie d'un bon ensoleillement. La réalisation d'un tel projet, en plus de permettre une valorisation des terrains, apporterait des retombées significatives à la fois aux propriétaires via le versement d'un loyer pour la location des parcelles, mais aussi aux collectivités locales par le biais des taxes versées (taxe foncière, taxe d'aménagement, CET, IFER), tout en s'inscrivant dans la continuité d'une logique d'aménagement et de développement durable menés sur le territoire.

Dans le cas présent, l'emprise du parc se situerait, pour partie, sur des terrains appartenant à la Section de Conques – Le Mazel ainsi que sur la propriété de la famille DALLE qui possède une partie de la piste.

Une perspective de loyer annuel de 30 000 € pour la Commune serait envisageable.

Cette opération nécessitera l'organisation d'une procédure de communalisation des biens sectionaux avec échange de terrains avec les agriculteurs, DALLE et AGRET, utilisateurs des parcelles de ladite section.

2°) SECTION DES BALMES

Le projet de communalisation des terrains sectionaux des Balmes permettrait de sortir par le « haut » d'une situation compliquée, Monsieur le Maire parle sous le contrôle de Mrs FABRE et BOUDON qui ont côtoyé les divers propriétaires et se sont heurtés à des problèmes relationnels.

La période est propice, les héritiers de Monsieur PAUL Jean ne conserveront certainement pas la propriété familiale ; quant aux biens sectionaux, ils n'ont fait l'objet d'aucune affectation. Après consultation des services de la SAFER, nous pourrions ainsi régler les projets d'aménagements de voirie (suppression virage, amélioration tracé chemins communaux et d'accès aux parcelles agricoles comme privées), d'utilisation de terrains agricoles avec possibilité de remembrement.

Madame Christine VALENTIN fait part de sa farouche opposition à toute communalisation des terrains sectionaux, hormis dans le cas de figure de projets d'investissements pour utilité publique (comme la réalisation de bassin DFCL, d'élargissement de voies, etc...) qui en raison de leur vocation doivent servir à la profession agricole et doivent être considérés comme des réserves potentielles utiles à l'augmentation de surface pour les exploitants ou pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs.

Les représentants de la liste « La Canourgue Autrement » rappellent qu'ils ont émis un avis défavorable à l'aménagement du virage des Balmes estimant cette dépense exorbitante au regard de la fréquentation et du degré de priorité face aux autres travaux de voirie.

Monsieur le Maire termine le propos en indiquant qu'il n'est pas bloqué sur l'idée de la communalisation, il pensait que :

↳ la reconversion de la piste d'atterrissage par une centrale photovoltaïque était un bon moyen de bénéficier de retombées financières aussi bien pour la Commune, les agriculteurs que pour la Section de Conques-Le Mazel, d'une part,

↳ et que pour le secteur des Balmes, la redistribution des terrains sectionaux aurait permis de déboucher sur un consensus entre propriétaires privés, agriculteurs et la Commune de La Canourgue par la régularisation de la voirie et des échanges de terrains, d'autre part.

Il faut peut-être s'orienter sur une autre solution de partenariat et abandonner la procédure de communalisation. A réfléchir.

**Tableau des présents
lors de la séance du Conseil Municipal de La Canourgue
du 30 mai 2018**

Nom, Prénom	Pouvoir donné à	Signature
AUGADE Emeline		
BACH Fabienne		
BLANC Jacques		
BLANC Sébastien		
BOISSONNADE Karine		
BOUBIL Michel		
BOUDON Jean-Pierre		
FABRE Jean		
FAGES Serge		
LABEUCHE William		
LAFON Madeleine		

PELAPRAT Nathalie		
PLISSON Isabelle		
POQUET Pascal		
PRADEILLES Marie-Christine		
ROCHETTE Jérôme		
ROUSSON Bernadette		
ROUX Michel		
VALENTIN Christine		